



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 67084

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place de la circulaire sur les actions ciblées contre les bandes et trafics locaux. En effet, nos structures urbaines sont victimes de plus en plus des phénomènes d'économie souterraine liés à l'émergence des bandes rivales toujours plus armées et dangereuses. Aussi, il souhaiterait connaître les moyens supplémentaires en effectifs qui seront mis en place dans le cadre de l'application de cette circulaire.

Texte de la réponse

La lutte contre la délinquance liée aux bandes, au développement de formes d'économie souterraine, aux tentatives d'appropriation de certains territoires constitue une priorité de l'action gouvernementale. C'est pourquoi des opérations répressives ciblées ont été engagées depuis janvier 2001, à l'initiative de la direction générale de la police nationale, par les différents services de police de la direction générale de la police nationale, par les différents services de police sur 14 sites dans 9 départements. Compte tenu de leur efficacité, il est apparu opportun de les développer. C'est ainsi que par circulaire du 5 septembre 2001, les préfets et procureurs de la république ont été appelés à définir et prescrire la mise en oeuvre d'actions concertées. Il ne s'agit nullement d'opérations réclamant une augmentation d'effectifs et de moyens mais d'actions mutualisant les ressources et le savoir-faire existant des services de police et gendarmerie, mais aussi ceux d'autres administrations comme les douanes ou le fisc. Conçues au niveau départemental sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la république, elles sont placées, en ce qui concerne l'activité de police judiciaire, sous l'autorité des procureurs et bénéficieront le cas échéant des forces mobiles que les préfets peuvent demander. Ces actions doivent déboucher sur le démantèlement de réseaux délinquants à l'origine de trafics divers, et concrétiser aux yeux de nos concitoyens l'engagement sans concession de l'Etat dans le renforcement de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67084

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5734

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7118